



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation académique aux relations Européennes et internationales

Affaire suivie par :

Sophie ESSEUL

T 02 23 21 78 35

ce.dareic@ac-rennes.fr

96 rue d'Antrain - CS 10503
35705 RENNES Cedex 7

Rectorat

Rennes, le 4 décembre 2020

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs
les Directeurs d'établissement

Objet : Rencontres scolaires au Domicile du partenaire - Échanges scolaires franco-allemands 2021

Références : [B.O.E.N n°41 du 29 octobre 2020](#) portant sur les Programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle des élèves et apprentis – Campagne 2021

J'invite les établissements concernés par le programme « Rencontres scolaires au domicile du partenaire » **à établir leur dossier de demande de subvention pour le 31/01/2021.**

Les demandes de subvention s'effectuent exclusivement sur la plateforme suivante :

<https://echanges-scolaires.ofaj.org>

Les classes de collège devant faire le choix d'une nouvelle langue vivante (exemple d'une classe de 5ème) ajouteront à leur demande la mention « Programme de motivation », une attention particulière leur sera accordée.

Les élèves n'apprenant pas l'allemand en France peuvent également participer à ces échanges.

Ces rencontres devront se réaliser durant l'année civile 2021, et, selon la règle académique, les subventions ne sont accordées qu'une année sur deux, sauf pour les établissements qui possèdent une section européenne ou internationale ou binationale ou bilangue, ainsi que les établissements placés en REP.

Il n'y a pas de cumul possible de subventions pour les établissements qui participent au programme « Projets-In/In-Projekte, réseau des projets scolaires franco-allemands » et qui seraient retenus à ce programme. Ils ne peuvent prétendre en même temps à la subvention du programme « Rencontres scolaires au domicile du partenaire ».

La subvention allouée doit être utilisée pour promouvoir les échanges franco-allemands, notamment pour le déplacement des élèves français en Allemagne puisqu'il est tenu compte de la distance séparant les deux établissements.

Si le projet de voyage devait être abandonné, il conviendrait impérativement que l'établissement en fasse part dans les meilleurs délais à la DAREIC, afin que les fonds soient réattribués.



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat

Le Recteur

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général

Michel CANEROT

Emmanuel ETHIS

Copie :

- Madame et Messieurs les Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale
- Madame et Messieurs les Directeurs diocésains de l'enseignement catholique